

Convocation faite le 7 mai 2024

Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie 7, rue Principale, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Etaient présents : BEDOUET Gérard, MADIOT Isabelle, DUTHEIL Olivier, HOGRET Yoann, GOHIER Arnaud, CORMIER Catherine, ROGER Steve, BODIER Robert, CHABOT Freddy, MOISY Stéphane, CELLIER Lydia.

Absents et excusés : HESNAUX Delphine, JANITOR Angéline, RICHARD Mickaël.
M. Robert BODIER est élu secrétaire de séance.

Liste des délibérations

Aliénation de 2 chemins ruraux après enquête publique – N° 2024-28

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Fixe le prix de vente à 0.50 € du m2
- Approuve la vente du CR 38 accédant au Château de Beauchêne, d'une superficie de 3 267 m2, à M et Mme Derek et Nathalie de Villenfagne
- Approuve la vente du chemin rural mitoyen avec la commune de St Aignan Sur Roë et accédant au bois de Beauchêne à partir de la RD 230, d'une superficie de 2 298 m2 sur la commune de St Saturnin du Limet au GFR de Beauchêne représenté par M. Derek de Villenfagne, gérant du groupement
- Autorise le maire à signer tous documents afférents au présent dossier

Demande de remboursement frais d'enquête publique vente chemin mitoyen St Saturnin Du Limet et St Aignan Sur Roë – N° 2024-29

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité demande à la commune de St Aignan Sur Roë le remboursement d'un montant de 451 € (1 430.82 X 31.52 %).

Loyers des logements communaux – N° 2024-30

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les loyers des logements de la Métairie à compter du 1^{er} juillet 2024 (+ 3.50 %) et définit les loyers des deux nouveaux logements (ancien commerce) à 590 € et 640 €.

Droit de préemption urbain – N° 2024-31

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de la parcelle ZH n° 53.

Demande de subvention – N° 2024-32

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention à la société de pêche Congrier/St Saturnin de 30 € par enfant de la commune participant à la journée découverte de la pêche qui aura lieu le 1^{er} juin 2024.